

DES CONDITIONS DE RENTREE 2007-2008 INACCEPTABLES AU LYCEE NON AU DECRET MODIFIANT NOS OBLIGATIONS DE SERVICE

Les enseignants élus (de la FSU) du lycée LE CORBUSIER tiennent à porter à la connaissance du C.A leur refus des conditions inadmissibles de la rentrée prochaine 2007-2008 produites par des **restrictions budgétaires** sans précédent et le passage en force d'un **décret relatif aux modifications des obligations de service des enseignants** : cette saignée budgétaire ne répond pas à une baisse démographique mais principalement à des objectifs comptables

I-Au niveau national et académique

- 1) 5200 emplois supprimés au niveau national (autant débouchés en moins pour les jeunes et les étudiants)
- 2) 750 postes et emplois d'enseignants supprimés au niveau de la seule académie de Versailles la plus touchée après celle de Lille

II-Dans notre établissement, ce décret et l'esprit qui l'anime se traduisent par :

- 1) Une DGH en baisse alors que le nombre d'élèves croît (+25 élèves et -25 heures)
- 2) Deux postes supprimés en physique et lettres classiques
- 3) Des effectifs alourdis et surchargés dans les classes et en particulier en secondes
- 4) Une suppression injustifiable, inacceptable et arbitraire des heures de décharge et de première chaire qui auront pour effet
 - a) de compter davantage sur les activités bénévoles et sur le travail gratuit dans lesquels s'impliquent déjà massivement les enseignants
 - b) de risquer de réduire les possibilités de démarches expérimentales pour toutes les disciplines qui se fondent sur elles
 - c) d'augmenter le temps de travail de certains enseignants et de baisser leur rémunération
 - d) d'alourdir pour d'autres leur charge de travail, qui n'a cessé de s'accroître, par l'attribution d'une classe supplémentaire

Il s'ensuit que ce décret dont le seul but est d'augmenter le temps de travail enseignant compris actuellement entre 40 et 44 heures hebdomadaires, portera atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, réduira le temps, le soin, et l'attention à consacrer à chacun d'entre eux ; le service effectué ne pourra s'en trouver que détérioré.

III-La dévalorisation et la dénaturation de nos métiers et de nos compétences, le mépris pour notre identité professionnelles par l'institutionnalisation de la bivalence : des enseignants seront incités, et dans d'autres cas contraints, d'enseigner une discipline autre que la leur et qui n'est pas celle pour laquelle ils ont reçu une formation (un ex)

Nous voulons rappeler que tous les syndicats à l'unanimité ont rejeté ce projet de décret ; ils déplorent vigoureusement de ne pas avoir été associés comme à l'ordinaire et conformément au principe du paritarisme, dans les commissions paritaires académiques à la préparation et à l'examen des moyens et à leur répartition dans les différents établissements de l'académie ; c'est non seulement **une atteinte préoccupante au paritarisme, à la démocratie sociale**, mais aussi le retour à des **dérives et des pratiques autoritaristes inquiétantes pour l'avenir** et contre-productives. **Nous ne contestons pas la répartition minutieusement effectuée en collaboration avec les enseignants des moyens alloués** mais la dotation globale nettement insuffisante et nous ne pouvons accepter le carcan qui nous contraindrait à voter sur la seule répartition.

Les enseignants élus du C.A agissent avec leurs collègues pour obtenir le retrait du décret, l'affectation de 58h supplémentaires, pour répondre aux besoins réels des élèves et des enseignants, pour restaurer les heures de décharge et de première chaire, pour assurer au mieux les dédoublements statutaires, la maintenance informatique, pour le financement de projets pédagogiques etc...**Ils demandent donc au C.A de réclamer la restitution des heures supprimées à ce titre dans la DGH**